Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 novembre 2026
(OR. en)

16209/26

SOC 782
ANTIDISCRIM 116
GENDER 179
JAI 1473
FREMP 363
COHOM 147
EDUC 470

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	3 novembre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 602 final
Objet:	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS *sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms à la lumière du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et de la recommandation du Conseil sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms*

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 602 final.

p.j.: COM(2026) 602 final

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.11.2026
COM(2026) 602 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms à la lumière du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et de la recommandation du Conseil sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms

{SWD(2026) 330 final}

Table des matières

INTRODUCTION 1
I. PARTENARIATS ET CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE 2
II. LES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE 5
II.I Combattre et prévenir l'antitsiganisme et la discrimination 5
II.II Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale 8
II.III Promouvoir la participation par l'autonomisation, la coopération et la confiance 10
II.IV Garantir l'égalité d'accès effective à un enseignement général inclusif et de qualité 12
II.V Garantir l'égalité d'accès effective à un emploi durable et de qualité 14
II.VI Améliorer la santé des Roms et garantir l'égalité d'accès effective à des soins de santé et à des services sociaux de qualité 17
II.VII Améliorer l'égalité d'accès effective à des logements convenables, situés dans des zones exemptes de ségrégation, et aux services essentiels 18
III. LES ROMS DANS LES PAYS CONCERNÉS PAR L'ÉLARGISSEMENT 21
IV. ACTION DE L'UNION 22
CONCLUSIONS 27

INTRODUCTION

L'Union européenne (UE) est fondée sur le principe selon lequel tous ses citoyens devraient pouvoir participer pleinement à la société. L'égalité, l'inclusion et le respect des droits fondamentaux sont des valeurs fondamentales de l'UE, qui guident la législation, les politiques et les actions de l'UE. Ces valeurs sont essentielles pour la cohésion sociale, la résilience économique et la compétitivité à long terme. Dans ce contexte et conformément à son programme pour une Union de l'égalité, la Commission a fait de la non-discrimination et de l'inclusion une priorité essentielle. La promotion de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms fait partie intégrante de cet engagement et contribue à la mise en œuvre des droits et principes consacrés par les traités et la charte des droits fondamentaux.

Les Roms[1] constituent la plus grande minorité ethnique d'Europe, avec une population estimée entre 10 à 12 millions de personnes sur l'ensemble du continent, dont plus de 6 millions vivent dans l'UE[2]. Ce nombre devrait augmenter de manière significative avec l'adhésion des pays des Balkans occidentaux. Malgré les efforts actuellement déployés au niveau national et au niveau de l'UE, de nombreux Roms continuent d'être confrontés à la discrimination, à l'antitsiganisme et à l'exclusion socio-économique. Pour remédier à ces inégalités persistantes, une version renforcée du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour la période 2020-2030 a été adoptée le 7 octobre 2020. Il a introduit sept objectifs au niveau de l'UE[3] et proposé pour la première fois de grands objectifs quantitatifs pour l'UE à l'horizon 2030. Il promeut une «approche commune mais différenciée» dans le cadre de laquelle tous les États membres œuvrent à la réalisation d'objectifs communs au niveau de l'UE et à la concrétisation d'engagements minimaux tout en adaptant leurs mesures aux circonstances nationales et à la taille de leurs populations roms. Les États membres comptant une importante population rom devraient adopter des engagements plus ambitieux. Ce cadre a été renforcé par la recommandation du Conseil du 12 mars 2021, dans laquelle les États membres se sont engagés à adopter et à mettre en œuvre leurs cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms. La mise en œuvre de ces instruments de l'UE est soutenue par les points de contact nationaux pour les Roms (PCNR), les financements de l'UE, les mécanismes de suivi et l'apprentissage mutuel, qui fournissent ensemble un cadre commun d'action, de responsabilité et de coordination, transformant les objectifs communs en un engagement européen collectif.

Dans le cadre du cycle de suivi bisannuel du cadre stratégique de l'UE pour les Roms, tous les États membres[4] présentent à la Commission européenne des rapports d'avancement sur leurs

[1] Le terme générique de «Roms» englobe les personnes d'origine rom les plus diverses, telles que: les Roms, les Sintés, les Kalés, les Romanichels, ainsi que les Bayaches/Roudars. Il englobe également des groupes tels que les Ashkalis, les Égyptiens, les Yéniches, les Doms, les Loms, les Roms et les Abdals, de même que les «Voyageurs», comprenant les Travellers ou les populations désignées sous le vocable administratif de «Gens du voyage», ainsi que les personnes qui se désignent elles-mêmes comme gitans, tsiganes ou tziganes, sans nier les caractéristiques particulières de chaque groupe.

[2] Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2025), The Unheard 12 Million – Council of Europe Commissioner issues urgent wake-up call to act for Roma and Traveller rights, 1er octobre 2025.

[3] i) combattre et prévenir l'antitsiganisme et la discrimination; ii) réduire la pauvreté et l'exclusion sociale afin de combler l'écart socio-économique entre les Roms et la population en général; iii) promouvoir la participation par l'autonomisation, la coopération et la confiance; iv) garantir l'égalité d'accès effective à un enseignement général inclusif et de qualité; v) garantir l'égalité d'accès effective à un emploi durable et de qualité; vi) améliorer la santé des Roms et garantir l'égalité d'accès effective à des soins de santé et à des services sociaux de qualité; et vii) garantir l'égalité d'accès effective à des logements convenables, situés dans des zones exemptes de ségrégation, et aux services essentiels.

[4] À l'exception de Malte.

cadres nationaux en faveur des Roms. Sur cette base, la Commission publie une évaluation consolidée des progrès accomplis dans l'ensemble de l'UE. Ce troisième rapport de mise en œuvre de la Commission porte sur l'évolution de la situation entre le 1er juin 2023 et le 31 mars 2025[5].

Outre les rapports nationaux, la présente évaluation s'appuie sur deux autres sources d'information. Premièrement, l'enquête 2024 sur les Roms, menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui fournit des données comparables sur la situation des Roms[6]. Deuxièmement, les contributions des organisations de la société civile roms et pro-roms et d'autres parties prenantes (ci-après les «parties prenantes»), qui ont été recueillies dans le cadre de trois initiatives clés: l'initiative de suivi civil des Roms, un dialogue spécifique sur la mise en œuvre avec la commissaire Lahbib et un appel à contributions. Ces contributions fournissent des informations précieuses sur les défis auxquels les parties prenantes sont confrontées dans la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms et sur les moyens d'améliorer sa mise en œuvre.

Les États membres ont pris des mesures pour renforcer la gouvernance et le suivi, lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et améliorer l'accès des Roms à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement, notamment au moyen d'initiatives financées par l'UE. Les résultats de l'enquête de 2024 sur les Roms montrent des améliorations depuis 2016, notamment une réduction de la privation matérielle aiguë et de la proportion de jeunes Roms ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), une augmentation de la proportion de Roms occupant un emploi rémunéré, une participation accrue à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance et de meilleures conditions de logement. Néanmoins, les progrès restent inégaux d'un État membre à l'autre et d'un domaine d'action à l'autre, et il reste d'importants défis à relever pour traduire les engagements politiques en améliorations tangibles pour les Roms.

Le présent rapport évalue la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux et spécifiques fixés dans le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms. Il couvre également l'évolution de la situation dans la région concernée par l'élargissement et les actions pertinentes au niveau de l'UE. Il est complété par un document de travail des services de la Commission contenant des fiches d'information par pays élaborées par la Commission ainsi qu'une vue d'ensemble des objectifs quantitatifs nationaux et des progrès signalés, élaborés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (voir annexe).

I. PARTENARIATS ET CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE

Une gouvernance efficace est essentielle à la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms. Si tous les États membres ont mis en place des structures de gouvernance centrées sur les PCNR, des différences importantes subsistent en ce qui concerne les capacités institutionnelles, la coordination, la participation des parties prenantes et la mise en œuvre au niveau local. Ces dispositions doivent être renforcées afin de transformer les stratégies nationales en actions concrètes. Dans ce contexte, les parties prenantes ont souligné les difficultés persistantes à traduire les cadres stratégiques nationaux en actions locales concrètes,

[5] Les mesures mises en œuvre après la période de référence ne sont incluses dans le présent rapport que si les PCNR les déclarent à la Commission.
[6] L'enquête couvre dix États membres (BG, CZ, FR, EL, HU, IE, IT, PT, RO, ES) et trois pays candidats (AL, MK, RS).

en particulier: la gouvernance fragmentée, les capacités municipales limitées et les sensibilités politiques nuisant à la hiérarchisation des priorités et à la mise en œuvre des mesures d'inclusion des Roms. Cela souligne la nécessité d'un soutien accru par le renforcement des capacités et l'assistance technique.

Avancées principales

Tous les États membres déclarants ont désigné des PCNR chargés de coordonner la mise en œuvre de leurs cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms. Dans plusieurs pays, des mesures ont été prises pour renforcer le fonctionnement des PCNR en augmentant les effectifs, en améliorant les dispositions institutionnelles ou en accordant davantage de moyens budgétaires[7]. Dans plusieurs cas, les PCNR participent directement aux mécanismes de suivi et de coordination des programmes[8]. Cela contribue à mieux intégrer les priorités en matière d'inclusion des Roms dans les politiques sociales et de cohésion au sens large. Par exemple, en Slovaquie, le PCNR est membre à part entière du comité de suivi du programme Slovaquie 2021-2027, un programme de la politique de cohésion cofinancé par le Fonds social européen plus (FSE +) et le Fonds européen de développement régional (FEDER), et coordonne une commission spécifique consacrée aux communautés roms marginalisées. Chypre a mis en place un comité de suivi pour son cadre stratégique national, réunissant des ministères et des représentants des Roms afin de renforcer la coordination et la participation à l'élaboration des politiques.

La mise en œuvre des mesures d'intégration des Roms repose également sur la coopération avec les autorités régionales et locales. Les municipalités jouent un rôle important dans la mise en œuvre de mesures dans des domaines clés tels que l'éducation, le logement et les services sociaux. Par exemple, la Grèce a mis en œuvre un cadre dans lequel 85 municipalités ont déjà présenté des plans d'action locaux pour l'inclusion des Roms afin de garantir l'alignement sur les priorités nationales.

Au total, 20 États membres[9] assurent un suivi régulier de la mise en œuvre de leurs cadres nationaux et ont défini au moins un objectif quantitatif ou qualitatif. Il est encourageant de constater que presque tous les pays comptant une importante population rom ont défini des objectifs quantitatifs et des indicateurs pour au moins cinq objectifs. La Tchéquie, la Slovaquie et l'Espagne ont élaboré des cadres de suivi solides alignés sur les indicateurs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms, tandis que le cadre de la Bulgarie est plus limité, mais globalement aligné sur ces indicateurs. Les cadres de suivi des autres États membres comptant d'importantes populations roms se trouvent à différents stades de développement, certains indicateurs ou valeurs cibles devant encore être définis ou complétés au moment de l'établissement du rapport (voir annexe), ce qui a une incidence sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux.

Lorsque des objectifs nationaux ont été fixés au titre des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms (les années cibles varient), les informations disponibles montrent des progrès différents dans leur réalisation: la Bulgarie indique avoir atteint ses objectifs pour 2030 en matière de participation à l'enseignement préprimaire et de réussite dans le niveau secondaire supérieur et avoir accompli certains progrès dans d'autres secteurs; la Slovaquie est en bonne voie d'atteindre ses objectifs pour 2030 en matière de logement des Roms et de participation de ceux-ci; l'Espagne a atteint quelques-uns de ses objectifs 2026 en matière d'antitsiganisme,

[7] BE, BG, CZ, DE, EL, ES, FR, HU, HR, IE, IT, LT, LV, RO, SI, SK.
[8] BG, CZ, EL, ES, FR, HR, HU, LV, IT, RO, SK.
[9] BE, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, HR, HU, IE, IT, LV, LT, NL, PL, RO, SE, SI, SK.

mais accuse un retard dans d'autres domaines, en particulier l'enseignement; la Tchéquie n'a accompli que des progrès limités, voire aucun, dans la réalisation de ses objectifs pour 2030. Les informations fournies par la Hongrie, la Grèce et la Roumanie ne permettent pas d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux (2030 pour la Hongrie et la Grèce et 2027 pour la Roumanie, voir annexe). L'analyse de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne montre des améliorations pour 10 des 16 indicateurs depuis 2016. Toutefois, les progrès restent insuffisants pour atteindre la plupart des objectifs et cibles du cadre stratégique de l'UE pour les Roms d'ici à 2030, tandis que l'objectif en matière d'emploi est actuellement en bonne voie.

Évaluation et défis restants

Les États membres ont continué de renforcer les structures de gouvernance en faveur de l'inclusion des Roms. Il demeure essentiel de veiller à ce que les PCNR disposent de capacités et de ressources institutionnelles suffisantes pour assurer une coordination intersectorielle efficace. L'intégration des Roms est de plus en plus intégrée dans les politiques générales, mais celles-ci manquent souvent de garanties spécifiques aux Roms et de mesures de sensibilisation pour faire en sorte que les Roms puissent y accéder et en bénéficier.

La faible coordination entre les autorités nationales et locales reste un obstacle majeur, ce qui rend plus difficile la transformation des stratégies nationales en actions locales efficaces. Dans les systèmes décentralisés, la mise en œuvre reste souvent discrétionnaire, les municipalités évitant de mettre en œuvre des mesures perçues comme politiquement sensibles, telles que la déségrégation, en faveur de mesures à court terme et peu conflictuelles.

L'obtention de résultats cohérents nécessite des dispositifs de gouvernance plus solides, y compris des responsabilités plus claires, un suivi efficace et une responsabilisation accrue. Le renforcement de la coordination et des capacités administratives, en particulier grâce à un renforcement ciblé des capacités et à des incitations appropriées au niveau municipal, peut améliorer la mise en œuvre des mesures d'inclusion des Roms et accroître l'absorption effective des fonds de l'UE. Il demeure essentiel de renforcer le lien entre les structures de gouvernance et la mise en œuvre des programmes financés par l'UE.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les cadres de suivi dans l'ensemble des États membres. Dans certains cas, les valeurs cibles et les indicateurs n'ont pas encore été définis ou restent incomplets, tandis que le suivi repose principalement sur des indicateurs de réalisation plutôt que de résultat. Ces lacunes reflètent des limites générales en matière de disponibilité et de comparabilité des données dans l'ensemble de l'UE. Dans plusieurs États membres, les statistiques officielles ne rendent pas suffisamment compte des populations roms, ce qui rend difficile l'évaluation des inégalités et des progrès accomplis au fil du temps. Des méthodes plus comparables, associées à des données ventilées et représentatives[10] lorsque cela est approprié et légalement autorisé, renforceraient l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et amélioreraient l'exhaustivité et la comparabilité des rapports. Lorsque la taille des échantillons le permet, le suivi pourrait également rendre compte des disparités au sein de la population rom, parallèlement à des comparaisons avec la population générale.

[10] Disponible à l'adresse suivante: https://commission.europa.eu/system/files/2020-10/portfolio_of_indicators_en.pdf.

Recommandations en vue d'améliorations
Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres, en particulier ceux qui comptent d'importantes populations roms, à:

- **renforcer le mandat, la dotation en personnel et le financement des PCNR**, veiller à leur participation effective à la coordination et au suivi des politiques générales et ciblées ainsi que des programmes financés par l'Union, et leur donner les moyens de suivre les progrès accomplis par rapport au cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms;
- renforcer le suivi des cadres stratégiques nationaux en faveur des Roms afin de suivre les **progrès accomplis au regard d'objectifs et d'indicateurs de résultats clairs** alignés sur le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms, en utilisant des données ventilées et représentatives lorsque cela est approprié et légalement autorisé;
- **intensifier la coordination entre les niveaux de gouvernance**, notamment en **renforçant la mise en œuvre au niveau local** grâce à des responsabilités plus claires, à une plus grande participation des parties prenantes, à une capacité administrative municipale accrue et à de meilleurs mécanismes de responsabilisation.

II. LES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente section passe en revue les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms. Pour chaque objectif, les grands objectifs afférents du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030 sont présentés, fournissant les critères de référence à l'aune desquels les progrès sont évalués.

II.I Combattre et prévenir l'antitsiganisme et la discrimination

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- réduire d'au moins de moitié la proportion de Roms victimes de discrimination
- réduire d'au moins un tiers la proportion de la population générale qui se sent mal à l'aise avec le fait d'avoir des voisins roms

L'antitsiganisme est reconnu comme une forme de racisme à l'encontre des Roms[11] qui continue de favoriser l'exclusion sociale et la discrimination dans l'ensemble de l'UE, ce qui compromet l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au logement et à d'autres services essentiels. Étant donné qu'elle influence fortement les progrès globaux en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms, la lutte contre l'antitsiganisme est à la fois un objectif autonome et une priorité transversale du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms.

Les résultats de l'enquête sur les Roms de 2024 indiquent que près d'un Rom sur trois (31 %) a été victime de discrimination fondée sur l'origine ethnique. Les niveaux de confiance institutionnelle restent également relativement faibles: seule la moitié environ des répondants

[11] L'antitsiganisme (une forme de racisme contre les Roms) est un phénomène structurel enraciné historiquement, qui se manifeste aux niveaux institutionnel, social et interpersonnel. Il trouve son origine dans la manière dont la majorité perçoit et traite les personnes considérées comme des «gitans». L'antitsiganisme s'enracine dans un processus d'«altérisation», qui se fonde sur des stéréotypes, tant négatifs que positifs, tendant à considérer l'autre comme un être exotique.

roms (49 %) déclarent avoir confiance en la police de leur pays, tandis que seuls deux répondants sur cinq (40 %) font confiance au système juridique national. Sur la base des résultats de l'Eurobaromètre de 2023, seuls 67 % des répondants des États membres se sentiraient à l'aise avec le fait d'avoir des contacts quotidiens avec un collègue rom au travail[12]. Les parties prenantes ont souligné que, malgré une reconnaissance croissante dans les cadres d'action, les efforts visant à lutter contre l'antitsiganisme restent fragmentés et souvent à court terme, ce qui souligne la nécessité d'une action plus systématique et plus intégrée.

Avancées principales

Au cours de la période de référence, un nombre important d'États membres ont pris des mesures pour renforcer la reconnaissance et la visibilité de l'antitsiganisme. Certains États membres[13] ont renforcé leur capacité institutionnelle à lutter contre l'antitsiganisme; en particulier, l'Allemagne a créé le centre indépendant de suivi et d'information sur l'antitsiganisme (MIA), l'Espagne a lancé l'élaboration du pacte d'État contre l'antitsiganisme et la Lituanie a entamé des consultations sur une commission d'experts spécialisée dans la lutte contre l'antitsiganisme. Les cadres d'action et institutionnels ont été renforcés par l'adoption formelle de la définition de l'antitsiganisme en Tchéquie et en Slovaquie. La sensibilisation du public a également été encouragée au moyen de campagnes médiatiques et de sensibilisation, notamment la série documentaire lettone[14] produite dans le cadre de la plateforme lettone pour les Roms financée par l'UE.

Plusieurs États membres[15] ont renforcé les services d'aide aux victimes de discrimination et d'infractions à caractère haineux grâce à l'amélioration des mécanismes de plainte, de l'aide juridique et des services de proximité. La Bulgarie, par exemple, a fourni des milliers de consultations juridiques par l'intermédiaire d'équipes mobiles, principalement dans des localités isolées[16], et a mis en place une application mobile pour faciliter l'accès à la justice[17].

Les initiatives de sensibilisation et les événements commémoratifs, tels que la Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms et la Journée internationale des Roms, ont été mieux reconnus dans de nombreux États membres[18], contribuant ainsi à sensibiliser davantage le public à l'histoire et à la culture roms. Par exemple, en France, le projet mémoriel Montreuil-Bellay reconnaît la persécution d'environ 1 850 Roms pendant la Seconde Guerre mondiale et sensibilise le public par l'intermédiaire d'un site commémoratif et d'un futur musée. En octobre 2025, la Chambre des représentants néerlandaise a adopté la motion de Tseggai, reconnaissant officiellement les Roms, les Sintés et les Gens du voyage néerlandais comme une minorité nationale au titre de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

---

[12] De nouvelles données concernant l'indicateur du voisinage rom seront disponibles dans le prochain Eurobaromètre 2026.
[13] AT, BE, BG, CZ, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LV, LT, NL, RO, SK, SE.
[14] Disponible à l'adresse suivante: https://www.youtube.com/@KulturasMinistrija/videos.
[15] AT, BG, CZ, DE, EL, ES, FI, HR, IE, IT, LT, LV, SK.
[16] Disponible à l'adresse suivante: https://www.justice.government.bg/home/index/1201f1c6-798b-41b6-a874-052e228ac8a1?top=1
[17] Disponible à l'adresse suivante: https://apps.apple.com/bg/app/%D0%BF%D0%BE%D0%BC%D0%BE%D0%B3%D0%BD%D0%B8-%D0%BC%D0%B8/id6471497775.
[18] AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FR, HR, HU, IT, LU, LV, LT, NL, PT, RO, SK.

Évaluation et défis restants

Malgré l'attention croissante accordée par les pouvoirs publics à l'antitsiganisme, la mise en œuvre et l'application des mesures de lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms restent inégales et fragmentées dans les États membres, ce qui témoigne de lacunes persistantes dans l'engagement politique et de la faiblesse des mécanismes d'exécution. En conséquence, les institutions ne sont souvent pas tenues suffisamment responsables de pratiques telles que la ségrégation scolaire et les expulsions forcées.

Le sous-signalement des cas de discrimination et d'incidents haineux reste répandu, en raison d'un manque de confiance dans les institutions, de la crainte de représailles et d'une connaissance limitée des mécanismes de plainte. Il y a donc un manque de données fiables, ce qui complique la conception et l'évaluation de réponses politiques efficaces. Dans le même temps, les préoccupations concernant les pratiques policières – y compris le profilage ethnique et le recours disproportionné à la force – continuent d'être signalées comme des obstacles majeurs à la confiance et à l'inclusion.

Les lacunes persistantes, aux niveaux national et infranational, dans les données ventilées par origine ethnique sur la discrimination à l'égard des populations roms et sur les formes multiples et croisées de discrimination, combinées à des pratiques de suivi inégales, continuent d'entraver l'évaluation des tendances et des résultats. Dans de nombreux États membres, les organismes de promotion de l'égalité de traitement disposent de ressources, de pouvoirs ou d'une indépendance limités, ce qui réduit leur capacité à offrir des voies de recours efficaces et à engager des poursuites stratégiques. Les États membres étaient tenus de transposer les nouvelles directives de l'UE relatives aux organismes de promotion de l'égalité de traitement[19] avant juin 2026. Une mise en œuvre correcte et une conformité totale seront essentielles pour renforcer l'indépendance, les ressources et l'efficacité des organismes de promotion de l'égalité de traitement et remédier à ces lacunes.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **renforcer la mise en œuvre et l'application de la législation de l'UE en matière de lutte contre la discrimination et les crimes de haine** en: i) garantissant l'application de sanctions adéquates; ii) améliorant l'accès aux mécanismes de plainte; iii) enregistrant systématiquement les incidents liés à l'antitsiganisme; et iv) en luttant contre le sous-signalement au moyen de mesures qui renforcent la confiance dans les institutions publiques et suivent l'évolution de la confiance institutionnelle;
- **promouvoir des initiatives de sensibilisation, de commémoration et d'éducation portant sur l'histoire et la culture des Roms et l'antitsiganisme**, notamment par les programmes scolaires, la formation des enseignants, la participation des médias et des activités commémoratives visant à lutter contre les stéréotypes et les préjugés dans la société;

[19] Directive (UE) 2024/1499 du Conseil du 7 mai 2024 et directive (UE) 2024/1500 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant des normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement. Disponible à l'adresse suivante: https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1499/oj et https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1500/oj.

- **lutter systématiquement contre l'antitsiganisme dans l'ensemble des politiques sectorielles** – en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et du logement – en luttant contre la discrimination, en renforçant les pratiques institutionnelles et en promouvant la sensibilisation et la formation des professionnels clés.

II.II Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- réduire de moitié au moins l'écart de pauvreté entre les Roms et la population générale
- réduire de moitié au moins l'écart de pauvreté entre les enfants roms et les autres enfants

La pauvreté persistante parmi les Roms reste une préoccupation majeure dans l'ensemble de l'UE. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée, car ils sont confrontés dès leur plus jeune âge à des désavantages cumulatifs qui augmentent le risque d'exclusion intergénérationnelle et limitent considérablement la mobilité sociale.

Les conclusions de l'enquête sur les Roms de 2024 confirment que la pauvreté et les difficultés économiques restent répandues parmi les communautés roms. Dans l'ensemble, 77 % des enfants roms sont exposés au risque de pauvreté, soit environ quatre fois plus que le taux de la population générale. En outre, 40 % d'entre eux vivent dans des ménages en situation de privation matérielle aiguë[20]. Cette situation s'est sensiblement améliorée depuis 2016 (66 %), mais les niveaux restent nettement supérieurs à ceux de la population générale (7 %)[21]. Les parties prenantes ont souligné la nature multidimensionnelle et intergénérationnelle de la pauvreté des Roms et la nécessité d'apporter des réponses politiques intégrées dans tous les domaines sectoriels (éducation, emploi, soins de santé, logement). Ils ont également noté que, si plusieurs États membres ont renforcé les systèmes de protection sociale, augmenté les prestations financières ou amélioré l'accès à celles-ci, les mesures ciblées sur les Roms visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale restent limitées, en particulier celles qui visent à surmonter les obstacles à l'accès au soutien général, tels que les obstacles administratifs, l'accès limité à l'information et le faible niveau de confiance dans les institutions publiques.

Avancées principales

De nombreux États membres[22] ont fait état de mesures visant à améliorer l'accès à la protection sociale, en particulier au moyen de mécanismes de sensibilisation tels que les «Bridging Figures» de la Belgique (Flandre), qui ont touché des milliers de familles vulnérables, dont de nombreux Roms, et ont apporté un soutien pratique pour accéder aux écoles et aux services publics locaux. Cette approche a contribué à instaurer une confiance mutuelle entre les Roms locaux et les institutions publiques tout en renforçant l'autonomie des Roms locaux.

Un nombre limité d'États membres[23] ont signalé la mise en œuvre de mesures ciblées sur les Roms visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tandis que certains États

[20] La privation matérielle grave est définie comme l'incapacité d'un ménage à se permettre au moins quatre articles ou dépenses essentiels sur neuf, y compris un chauffage adéquat, des repas nutritifs réguliers et des dépenses imprévues (enquête sur les Roms 2024, p. 32).
[21] Disponible à l'adresse suivante: Eurostat 2020, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_mddd11__custom_22313195/default/table.
[22] AT, BE, BG, FI, FR, DE, EL, HU, IT, NL, RO, SK, ES.
[23] FI, HR, ES, PL, RO, SK.

membres[24] abordent ces problèmes en tant que question transversale dans d'autres objectifs sectoriels. Par exemple, les projets italiens Accedere et Salute, cofinancés par le FSE+ et ciblant les Roms en tant que l'un des groupes défavorisés, ont mis en place une approche intégrée et intersectorielle qui a contribué à une réduction significative du nombre de résidents vivant dans des campements isolés.

Plusieurs États membres[25] ont également indiqué mettre l'accent sur la pauvreté infantile chez les Roms, avec le soutien des instruments de financement de l'UE. Par exemple, la Bulgarie a mis en place un mécanisme cofinancé par le FSE+ visant à fournir des chèques-repas et un soutien à des enfants de familles défavorisées, et la Croatie a déployé des équipes mobiles de sensibilisation pour soutenir les familles dans les campements isolés[26].

Évaluation et défis restants

Malgré les efforts actuellement déployés, la pauvreté parmi les communautés roms reste répandue et continue de représenter l'une des formes les plus persistantes d'exclusion socio-économique dans l'UE. Des progrès ont été signalés, notamment grâce à des mesures améliorant l'accès à la protection sociale et aux services sociaux. Toutefois, les progrès restent limités et inégaux, la plupart des mesures étant axées sur l'accès aux prestations plutôt que sur la lutte contre les facteurs structurels de la pauvreté.

La crise de la COVID-19 a aggravé la situation, creusant les écarts existants et inversant certains des progrès accomplis avant 2020, avec des effets qui ont continué de se faire sentir tout au long de la période de référence. Les disparités territoriales et la répartition inégale des services entravent encore davantage l'inclusion, en particulier dans les zones reculées. Les autorités devraient s'attaquer de manière proactive aux «obstacles invisibles» tels que l'exclusion numérique et l'absence de documents d'identité ou d'actes de propriété, qui empêchent les ménages les plus marginalisés et les Roms sans abri d'accéder à la protection sociale.

La pauvreté et l'exclusion sociale des Roms sont dues à des désavantages étroitement liés et profondément ancrés qui persistent d'une génération à l'autre. Pour relever ces défis, il faut des réponses politiques intégrées combinant protection sociale et mesures dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la santé.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **aligner les mesures d'inclusion des Roms sur les politiques générales de lutte contre la pauvreté et de protection des droits de l'enfant**, notamment au moyen de garanties et d'indicateurs spécifiques aux Roms afin de veiller à l'égalité d'accès pour les familles et les enfants roms;
- **améliorer l'accès à la protection sociale et aux services publics**, notamment en simplifiant les procédures administratives et en s'attaquant aux «obstacles invisibles»

[24] AT, CZ, IT, RO, SK.
[25] BG, HR, ES, IT, SI, LU.
[26] Disponible à l'adresse suivante: https://www.centar-medjimurje.hr/.

tels que l'exclusion numérique, l'absence de documents d'identité ou d'actes de propriété et la sensibilisation limitée des Roms les plus marginalisés;

- **élaborer des réponses intégrées à long terme à la pauvreté et à l'exclusion sociale des Roms**, en combinant la protection sociale avec des mesures dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et des soins de santé afin de remédier aux désavantages structurels et intergénérationnels.

Les principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté visent à orienter des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté aux niveaux national, régional et local. Il s'agit notamment des points suivants, qui revêtent une importance particulière dans le cadre du présent rapport:

- **les ressources financières sont alignées sur les objectifs stratégiques en utilisant les fonds de l'UE**, y compris les financements liés à la mise en œuvre des plans de partenariat national et régional, afin de soutenir et de compléter les efforts déployés par les autorités nationales, régionales et locales dans **la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**;
- des **mesures ciblées** sont élaborées pour soutenir les **groupes les plus exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**, dont les Roms;
- des **programmes ciblés** sont en place pour améliorer le niveau et la **qualité des possibilités d'apprentissage** pour les élèves et les étudiants issus de ménages à faibles revenus (financement supplémentaire accordé aux écoles, perfectionnement professionnel des enseignants, mentorat, bourses d'études et aide financière, accès aux installations et au matériel, mesures de déségrégation, y compris pour les Roms, etc.);
- une **cartographie systématique des campements roms isolés** est réalisée avec le consentement des communautés, et une évaluation est effectuée afin de déterminer les niveaux de risque de pauvreté, les cas de privation matérielle aiguë et les lacunes dans l'accès aux services essentiels, tout en garantissant leur inclusion dans les processus d'aménagement urbain.

II.III Promouvoir la participation par l'autonomisation, la coopération et la confiance

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- doter au moins 90 ONG de moyens d'agir et les associer au suivi coordonné à l'échelle de l'UE de la société civile rom
- garantir la participation des ONG roms, en tant que membres à part entière, aux comités de suivi pour tous les programmes répondant aux besoins des communautés roms
- doubler la proportion de Roms qui signalent une discrimination lorsqu'elle se produit
- promouvoir la participation des Roms à la vie politique aux niveaux local, régional, national et de l'UE dans les États membres comptant une importante population rom

La participation significative des Roms est essentielle pour lutter contre les inégalités de longue date, renforcer la gouvernance démocratique et instaurer la confiance dans les institutions publiques. La connaissance des structures de soutien institutionnel a augmenté, 46 % des

répondants roms ayant entendu parler d'au moins un organisme de promotion de l'égalité ou d'une institution similaire, contre 29 % en 2016. Les parties prenantes ont souligné que, malgré l'expansion des structures formelles de participation, la participation des Roms reste souvent limitée ou symbolique. L'instabilité du financement et, dans certains contextes, les restrictions de l'espace civique continuent de limiter la participation significative.

Avancées principales

Les États membres ont fait état de progrès graduels dans la participation politique des Roms, tant au niveau local qu'au niveau national. Les représentants des Roms sont de plus en plus présents dans les conseils locaux[27], les postes de maire[28] et les parlements nationaux[29]. Bien qu'il s'agisse d'évolutions positives, la participation des Roms à la prise de décision politique reste globalement limitée, et les représentants roms continuent d'être largement sous-représentés aux postes élus et aux postes de haut niveau dans les administrations publiques dans la plupart des États membres.

Plusieurs États membres[30] ont indiqué avoir mis en place ou renforcé des organes consultatifs liés à la mise en œuvre des cadres nationaux pour les Roms ou des processus politiques connexes, avec la participation de la société civile rom. Par exemple, la plateforme autrichienne de dialogue sur les Roms, financée par l'UE, s'est clairement imposée comme un instrument stable facilitant le dialogue entre la société civile rom et l'administration publique. En Allemagne, le dialogue participatif sur les données, mené par l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination, réunit les autorités publiques et la société civile afin de mettre au point des méthodes approuvées par la communauté pour la collecte de données sur la discrimination.

Au niveau local, plusieurs États membres[31] ont fait état de la participation des Roms à des initiatives ascendantes. Un exemple remarquable est le projet slovaque d'équipes participatives de développement de la planification locale, financé par l'UE, qui a organisé plus de 120 forums communautaires pour soutenir la planification locale, tandis que l'Estonie s'est concentrée sur le renforcement du dialogue local en ouvrant le centre pour la jeunesse rom à Valga et le centre culturel pour les Roms à Tallinn.

Évaluation et défis restants

Si la mise en place d'organes consultatifs reflète la reconnaissance institutionnelle croissante de la participation des Roms, celle-ci reste souvent limitée à une consultation formelle, avec une influence limitée sur la définition des priorités et les résultats des politiques. Un défi majeur reste de veiller à ce que les mécanismes de participation aient une incidence tangible sur les politiques et les résultats.

Le suivi participatif des droits fondamentaux se développe progressivement dans l'ensemble de l'UE, plusieurs États membres mettant en place des organismes spécialisés chargés de superviser la mise en œuvre de la législation relative aux infractions à caractère haineux et à la lutte contre la discrimination[32]. Toutefois, les pratiques restent incohérentes et les contraintes administratives, juridiques et financières continuent de limiter les capacités opérationnelles et de plaidoyer de nombreuses organisations roms et pro-Roms, en particulier au niveau local.

[27] AT, BG, CZ, IT, ES.
[28] BG, EL, SK.
[29] RO, SK, IE, HR et, plus récemment, HU.
[30] AT, BE, BG, CZ, EL, ES, FR, IT, IE, LV, NL, SK.
[31] BE, BG, CZ, FR, EL, HU, IT, RO, SK.
[32] AT, IE, DE, HU ET HR.

Cela nuit à la capacité de ces organisations à s'engager dans le suivi, à soutenir les communautés et à participer aux processus relatifs aux actions à mener. Le faible niveau de confiance dans les institutions, les expériences de discrimination et, dans certains contextes, les restrictions de l'espace civique continuent de nuire à la participation et à la mobilisation.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **renforcer les cadres institutionnels pour la participation des Roms et promouvoir la représentation politique des Roms**, en veillant à ce que les représentants des Roms et les organisations roms et pro-Roms aient une représentation et une influence significatives et diversifiées sur la définition des priorités, l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le suivi aux niveaux national, régional et local;
- **renforcer le suivi participatif et l'obligation de rendre des comptes**, grâce à la participation systématique des Roms et de la société civile pro-Roms à la collecte de données, à la surveillance et au suivi des mesures de lutte contre la discrimination et d'inclusion des Roms, y compris en tant que membres à part entière des comités de suivi concernés;
- **apporter un soutien durable aux Roms et aux organisations pro-Roms** au moyen de procédures administratives simplifiées, d'un financement pluriannuel et d'un renforcement des capacités, tout en protégeant l'espace civique, en luttant contre la discrimination et en renforçant la confiance dans les institutions publiques.

II.IV Garantir l'égalité d'accès effective à un enseignement général inclusif et de qualité

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- réduire d'au moins la moitié l'écart en matière de participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance
- réduire d'au moins la moitié la proportion d'enfants roms fréquentant des écoles primaires séparées
- réduire d'au moins un tiers l'écart en matière d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire

L'éducation est une condition préalable essentielle à l'égalité des chances, à la mobilité sociale et à la participation active à la société, et le droit à une éducation inclusive et de qualité est inscrit dans le premier principe du socle européen des droits sociaux. Toutefois, pour de nombreux Roms, l'égalité d'accès à un enseignement général inclusif et de qualité reste hors de portée, bien qu'elle soit essentielle pour surmonter l'exclusion et permettre leur pleine participation à la société et à l'économie.

Les conclusions de l'enquête de 2024 sur les Roms montrent que des progrès ont été accomplis dans ce domaine, mais que des disparités persistent. La participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance[33] est passée de 42 % en 2016 à 53 % en 2024, ce qui reste cependant

[33]Les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

nettement inférieur à la moyenne de l'UE (95 %)[34]. Environ un tiers seulement des jeunes Roms achèvent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre plus de quatre sur cinq dans la population générale. La ségrégation persiste également, près de la moitié des enfants roms fréquentant des écoles où la plupart ou la totalité des camarades de classe sont roms. Les parties prenantes ont constaté certains progrès, en particulier en ce qui concerne l'éducation et l'accueil de la petite enfance et les efforts visant à réduire l'abandon scolaire. Dans le même temps, ils ont souligné que des progrès durables en matière d'éducation inclusive nécessitaient des mesures de déségrégation plus fortes, un financement à long terme et un meilleur suivi.

Avancées principales

Au cours de la période de référence, presque tous les États membres déclarants[35] ont pris des mesures pour rendre leurs systèmes éducatifs plus inclusifs et améliorer l'accès des enfants roms à un apprentissage de qualité. La participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance a considérablement augmenté, en particulier en Bulgarie, en Hongrie, en Slovénie et en Slovaquie, où les gouvernements ont augmenté la fréquentation préscolaire abordable ou obligatoire et renforcé le dialogue avec les parents roms. Un soutien accru a également été mis à la disposition des étudiants roms dans l'enseignement secondaire et supérieur, plusieurs pays ayant amélioré l'accès aux bourses, au mentorat et aux mesures d'action positive[36]. C'était le cas, par exemple, en Roumanie, où plus de 72 000 étudiants roms ont reçu des bourses sociales. Le réseau hongrois de 180 Tanodas soutient principalement les élèves roms issus de milieux défavorisés au moyen d'activités extrascolaires visant à prévenir le décrochage scolaire.

Dans certains États membres[37], les projets pilotes financés par l'UE, en particulier au titre du FSE+ et de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), ont été renforcés et intégrés dans les systèmes éducatifs nationaux. Par exemple, la Bulgarie a réussi à faire passer plus de 1 300 médiateurs éducatifs d'un soutien fondé sur des projets à des postes permanents financés par l'État. Certains États membres[38] ont également pris des mesures pour lutter plus directement contre la ségrégation, notamment par une aide au transport, des adaptations des procédures d'inscription et du personnel enseignant supplémentaire. En Slovaquie, des normes juridiquement contraignantes interdisant la ségrégation dans l'éducation ont été introduites, étayées par un manuel méthodologique à l'intention des écoles[39].

Évaluation et défis restants

Sur la base des progrès récents, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les écarts persistants en matière de résultats scolaires entre les Roms et la population générale. En particulier, il demeure essentiel d'accroître la participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance et d'améliorer les taux de réussite dans l'enseignement secondaire supérieur. Il est essentiel de faire progresser les approches systémiques de la déségrégation[40] à tous les niveaux d'éducation pour garantir l'égalité d'accès à un apprentissage de qualité et briser le cercle vicieux des désavantages. Dans le même temps, le fait de veiller à ce que les établissements traditionnels inclusifs fournissent un soutien complet – y compris un soutien

[34] Disponible à l'adresse suivante: Eurostat 2023, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/educ_uoe_enra21/default/table?lang=fr.
[35] AT, BE, BG, HR, CY, CZ, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LV, LT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK.
[36] HR, HU, PL, PT, RO.
[37] BG, CZ, SK.
[38] BG, CZ, HR, HU, RO, SK.
[39] Disponible à l'adresse suivante: https://www.minedu.sk/standardy-dodrziavania-zakazu-segregacie/.
[40] Les approches systémiques de la déségrégation désignent les mesures structurelles et politiques coordonnées visant à éliminer la ségrégation et à garantir l'égalité d'accès à une éducation inclusive de qualité à tous les apprenants, y compris les enfants roms.

social, émotionnel, psychologique et linguistique – peut encore améliorer les résultats des étudiants roms.

De nombreuses mesures en matière d'éducation inclusive continuent de dépendre du financement de projets à court terme, tandis que le suivi des résultats en matière de déségrégation reste inégal, ce qui limite leur durabilité et leur efficacité. Les initiatives existantes, telles que les médiateurs, le tutorat et les programmes pilotes, constituent une base solide qui peut être étendue et intégrée dans des approches durables à l'échelle du système.

Recommandations en vue d'améliorations
Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **renforcer la déségrégation systémique à tous les niveaux de l'éducation** en prévenant et en combattant la ségrégation et en appliquant efficacement la législation anti-discrimination, tout en garantissant un soutien éducatif, psychologique et linguistique adéquat et en améliorant la coordination entre les services éducatifs, sociaux et familiaux, et en suivant les progrès accomplis sur la voie d'un enseignement général inclusif et de qualité, en particulier dans les États membres comptant une importante population rom;
- **passer d'un financement de projets à court terme à des cadres de financement durables, flexibles et réactifs pour une éducation inclusive**, permettant aux écoles et aux municipalités d'allouer efficacement des ressources en fonction des besoins, de maintenir le personnel de soutien et de maintenir des mesures d'inclusion à long terme;
- **renforcer l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance et à soutenir la transition des élèves roms vers l'enseignement secondaire supérieur et l'achèvement de celui-ci**, grâce à une offre abordable et accessible, à des actions de sensibilisation ciblées et à la collaboration parentale, à un mentorat et à des mesures de prévention de l'abandon scolaire.

II.V Garantir l'égalité d'accès effective à un emploi durable et de qualité

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:
- réduire de moitié au moins l'écart en matière d'emploi entre les Roms et la population générale
- réduire de moitié au moins l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes parmi les Roms
- réduire de moitié au moins l'écart en ce qui concerne la proportion de jeunes Roms ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (Roms NEET)

L'inclusion sur le marché du travail est un moteur essentiel de la réduction de la pauvreté, de la cohésion sociale et de la participation active à la société. Alors que l'UE est confrontée à l'évolution démographique et à des pénuries croissantes de main-d'œuvre et de compétences, il devient de plus en plus important d'exploiter pleinement le potentiel humain disponible. Les Roms étant l'un des groupes de population les plus jeunes d'Europe, ils représentent une part croissante des futurs entrants sur le marché du travail dans plusieurs États membres. Pourtant, nombre d'entre eux sont toujours confrontés à des discriminations, à un accès limité à

l'éducation et à la formation et à des emplois précaires. Faire progresser l'égalité et l'inclusion des Roms contribuerait donc à la cohésion sociale et à la croissance économique.

Selon l'enquête sur les Roms de 2024, 54 % des Roms occupent un emploi rémunéré, contre 43 % en 2016, mais ce taux reste nettement inférieur au taux d'emploi de la population générale (75 %)[41]. La proportion de jeunes Roms ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) a également diminué, passant de 62 % en 2016 à 47 % en 2024, bien qu'elle reste nettement supérieure au taux de la population générale (9 %)[42]. Les inégalités en matière d'emploi sont particulièrement marquées chez les femmes: seules 38 % des femmes roms occupent un emploi rémunéré, contre 69 % des hommes roms, ce qui met en évidence un écart persistant entre les hommes et les femmes. Néanmoins, l'enquête indique que presque tous les objectifs du cadre stratégique de l'UE pour l'emploi des Roms peuvent être atteints d'ici à 2030, des améliorations significatives ayant été apportées en Bulgarie, en Hongrie, en Italie et en Espagne. Les parties prenantes ont souligné les obstacles persistants à l'inclusion sur le marché du travail, notamment la discrimination, les inégalités entre les hommes et les femmes et la fragmentation des systèmes de soutien. Elles ont indiqué que des approches telles que le mentorat et la médiation, l'éducation de la deuxième chance et le soutien ciblé aux femmes roms constituaient des mesures efficaces, et ont noté le potentiel de l'entrepreneuriat rom pour soutenir le développement socio-économique local.

Avancées principales

La plupart des États membres déclarants ont mis en œuvre des mesures[43] visant à améliorer l'accès des Roms à un emploi durable et de qualité, y compris des stages, des apprentissages et des programmes de formation professionnelle. Une évolution notable en Italie et en Espagne est l'accent mis sur l'inclusion numérique et les compétences tournées vers l'avenir, dans le but d'améliorer l'accès des Roms aux secteurs des services et du numérique[44].

Des initiatives locales et régionales ciblant les Roms ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation[45] et les femmes roms[46] voient également le jour. Par exemple, la Finlande a mis en place une réserve spécifique d'employeurs pour recruter des stagiaires roms dans différents secteurs[47], tandis que la Suède a mis au point des outils de sensibilisation en langue rom pour mobiliser les jeunes demandeurs d'emploi. L'économie sociale offre également une voie vers l'intégration sur le marché du travail[48]. La Slovaquie emploie désormais plus de 10 100 Roms dans des entreprises sociales, la Grèce a créé 14 entreprises coopératives sociales roms et la Tchéquie a présenté une loi sur l'entrepreneuriat social intégré.

Outre les rôles de médiateur établis dans différents secteurs[49], les Roms occupent de plus en plus de postes administratifs de haut niveau. Le ministère irlandais de la justice a lancé un programme pilote de stages dans la fonction publique pour les Travellers et les Roms. Plusieurs États membres[50] ont indiqué combiner le soutien à l'emploi avec des mesures d'inclusion

[41] Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsi_emp_a__custom_22319809/default/table.
[42] Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/edat_lfse_20/default/table.
[43] AT, BE, BG, HR, CY, CZ, DK, EE, FI, FR, HU, IE, IT, LV, LT, PL, RO, SK, EL, ES, SE.
[44] Accedere|Invitalia en IT, et Acceder en ES Gabinete de Comunicación.
[45] BG, EE, HR, LV, RO, SK.
[46] HU, IE, LT, PT, FI, SE, AT, CZ, ES, SI.
[47] Disponible à l'adresse suivante: https://romako.diak.fi/romako-askeleet-huomiseen/.
[48] CZ, EL, SK, HU, IE.
[49] BG, ES, FR, HR, PL, PT, RO, SK.
[50] AT, BE, EL, ES, FR, IT, SK.

sociale telles que le mentorat, souvent au moyen d'un financement du FSE+. Un exemple notable est le projet belge Rom Werkt, qui utilise des fonds du FSE+ pour offrir un soutien culturellement ciblé en faveur de l'emploi et de la participation, adapté aux besoins des Roms.

Évaluation et défis restants

Malgré une amélioration progressive depuis 2016, la participation des Roms au marché du travail reste nettement inférieure à celle de la population générale. Un défi structurel majeur reste la transition de l'emploi informel ou peu qualifié vers des emplois plus stables et de meilleure qualité, qui est souvent entravée par les déficits de compétences et la segmentation professionnelle. Afin de combler les lacunes et de briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle, les États membres devraient donner la priorité à l'éducation et à la formation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie, en proposant des parcours de la deuxième chance et un soutien à l'alphabétisation qui permettent aux jeunes en décrochage scolaire et aux adultes de passer à un emploi stable et de qualité.

De nombreux États membres continuent de s'appuyer principalement sur des mesures générales en faveur de l'emploi, qui manquent souvent de ciblage et de garanties en faveur des Roms. Les actions de sensibilisation ciblées, en particulier à l'égard des Roms NEET et des femmes roms, restent limitées, ce qui réduit l'efficacité de l'aide à l'emploi.

Si l'expansion de l'économie sociale offre de nouvelles possibilités d'intégration sur le marché du travail, son rôle reste limité et n'offre pas encore de voie globale vers un emploi durable pour la plupart des demandeurs d'emploi roms. La discrimination persistante sur le marché du travail et l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi restent les principaux obstacles, tandis que de nombreuses initiatives sont encore à court terme, ce qui limite leur durabilité et la transition vers un emploi stable.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **renforcer le soutien ciblé à l'emploi des Roms**, en particulier des jeunes et des femmes, par des actions de sensibilisation, d'orientation et d'activation, en coopération avec les employeurs, les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux, y compris au moyen d'initiatives de l'économie sociale, le cas échéant;
- **combiner une aide ciblée à l'emploi pour les Roms** avec des parcours accessibles de formation professionnelle, de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie ou d'éducation de la deuxième chance, tout en veillant à ce que les mesures générales en faveur de l'emploi bénéficient effectivement aux Roms et améliorent l'accès à un emploi durable et de qualité;
- **intensifier la lutte contre la discrimination sur le marché du travail et l'antitsiganisme**, notamment par des actions de sensibilisation et une application plus stricte de la législation en matière d'égalité de traitement, en coopération avec les organismes de promotion de l'égalité et la société civile rom.

II.VI Améliorer la santé des Roms et garantir l'égalité d'accès effective à des soins de santé et à des services sociaux de qualité

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- réduire de moitié au moins l'écart d'espérance de vie entre les Roms et la population générale

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental et une pierre angulaire de l'inclusion sociale. Toutefois, de nombreuses communautés roms continuent de vivre dans des conditions qui ont une incidence négative sur leur santé, notamment de mauvaises conditions de logement et d'assainissement, une exposition environnementale aux risques et un accès limité aux services essentiels. Les obstacles tels que l'absence d'assurance maladie, les obstacles administratifs, la distance par rapport aux établissements de soins de santé et la discrimination dans les établissements de soins limitent encore davantage l'accès, ce qui a des conséquences tant pour les individus que pour la société.

Les conclusions de l'enquête de 2024 sur les Roms confirment que les inégalités en matière de santé restent importantes. Les hommes roms vivent en moyenne 8 ans de moins que la population générale et les femmes 7,4 ans de moins. Ces écarts traduisent les inégalités persistantes en matière d'accès à la santé et aux soins de santé et, plus généralement, les désavantages socio-économiques. Les parties prenantes ont indiqué que les résultats en matière de santé des Roms sont fortement influencés par des déterminants sociaux tels que le logement, l'emploi, la pauvreté et la discrimination, et ont appelé à des réponses intégrées combinant soins de santé, soutien social et sensibilisation de la communauté. Les femmes roms sont considérées comme étant confrontées à des risques particulièrement élevés pour leur santé, en particulier lorsqu'elles accèdent aux soins de santé maternelle et génésique, ce qui souligne la nécessité de services ciblés et respectueux des aspects culturels.

Avancées principales

Un nombre important d'États membres[51] ont mis en œuvre des mesures visant à améliorer la santé des Roms et leur accès aux soins de santé et aux services sociaux. Plusieurs États membres[52] ont davantage institutionnalisé le rôle des médiateurs interculturels, avec des réseaux établis pour aider les Roms à s'orienter dans les systèmes de santé, à améliorer la communication avec les prestataires et à soutenir l'adhésion aux traitements. Par exemple, la Roumanie emploie un réseau stable de médiateurs de santé et d'infirmiers de proximité, tandis que le Portugal dispense aux professionnels de la santé des formations sur les inégalités structurelles et les obstacles qui contribuent à réduire l'espérance de vie des Roms.

La Grèce et la Bulgarie ont étendu l'accès aux services de soins de santé essentiels pour les Roms non assurés, y compris le dépistage garanti pour les nouveau-nés, quel que soit leur statut d'assurance. D'autres États membres[53] ont investi dans le renforcement des connaissances sur la santé des Roms, notamment au moyen d'enquêtes spécifiques, d'une collecte de données ciblée assortie de garanties et d'outils de suivi améliorés. En Tchéquie, le délai de dépôt des demandes au titre du régime d'indemnisation pour les femmes roms stérilisées illégalement a été prolongé afin de permettre à un plus grand nombre de victimes d'introduire une demande.

[51] BE, BG, CZ, FI, FR, DE, EL, HU, IT, NL, RO, SK, ES.
[52] BE, BG, ES, LV, LT, PL, RO, SK.
[53] SK, SI, FR, ES, IE.

Évaluation et défis restants

L'accès effectif et équitable aux soins de santé et aux services sociaux reste un défi majeur, en particulier pour les Roms vivant dans des zones marginalisées, rurales ou reculées et ceux qui n'ont pas de statut administratif stable. La prestation de soins de santé s'effectue principalement par l'intermédiaire des systèmes traditionnels. Si des mesures telles que la mise en place de médiateurs ont amélioré leur portée, leur incidence reste souvent localisée et tributaire d'un financement à court terme. Les Roms non assurés – notamment certains citoyens mobiles de l'UE et les ressortissants de pays tiers sans papiers – restent exposés au risque d'exclusion dans plusieurs États membres.

La discrimination et l'antitsiganisme dans les établissements de soins de santé continuent de saper la confiance et les comportements opportuns en matière de recherche de soins, tandis qu'un suivi limité des résultats en matière de santé des Roms entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. En l'absence d'une action intégrée visant à s'attaquer aux déterminants sociaux généraux de la santé et d'une action coordonnée dans tous les domaines d'action, il est peu probable que l'amélioration de l'accès aux soins de santé à elle seule réduise considérablement les inégalités. Cela devrait inclure une meilleure santé mentale et un meilleur soutien émotionnel pour lutter contre le stress et les traumatismes à long terme causés par la discrimination et l'exclusion sociale persistantes.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- **garantir un accès égal et effectif à des soins de santé de qualité** en réduisant les obstacles administratifs, financiers et autres qui touchent les communautés roms, notamment ceux liés à la couverture d'assurance, aux documents, à la pauvreté ou au statut de résident, tout en renforçant les soins de santé préventifs, maternels, génésiques et mentaux;
- **institutionnaliser et financer durablement le rôle des médiateurs de santé roms et des services de proximité**, en particulier dans les zones marginalisées et reculées, tout en promouvant des soins de santé tenant compte des spécificités culturelles, l'éducation à la santé et la coopération entre les soins de santé, les services sociaux et les communautés roms;
- **s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé** au moyen de politiques intégrées liant les soins de santé au logement, à l'assainissement, à l'éducation, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté, soutenues par un suivi renforcé, la participation des Roms et un financement durable, en particulier dans les États membres comptant une importante population rom.

II.VII Améliorer l'égalité d'accès effective à des logements convenables, situés dans des zones exemptes de ségrégation, et aux services essentiels

Grands objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms pour 2030:

- réduire d'au moins un tiers l'écart en matière de privation de logement
- faire en sorte qu'au moins 95 % des Roms aient accès à l'eau potable
- réduire d'au moins la moitié l'écart en matière de surpopulation

Un logement adéquat et sans ségrégation est essentiel à la dignité, à la santé et à l'accès aux services et droits de base. Cela a une incidence directe sur les résultats en matière d'éducation, de santé et de bien-être, et soutient également les prises en charge en milieu familial, évitant ainsi des séparations inutiles. Toutefois, de nombreux ménages roms continuent d'être confrontés à de mauvaises conditions de logement et à une ségrégation résidentielle dans l'ensemble de l'UE.

L'enquête sur les Roms de 2024 montre que 47 % des Roms vivent dans des maisons humides ou sombres ou dans des logements sans installations sanitaires adéquates (c'est-à-dire en situation de privation de logement). Bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport à 2016 (61 %), cela reste nettement supérieur à la moyenne de l'UE (18 %)[54]. La surpopulation persiste également, 83 % des Roms vivant dans des ménages ne disposant pas d'un espace de vie suffisant. Au cours des consultations, les parties prenantes ont noté que les politiques en matière de logement continuent de se concentrer en grande partie sur l'amélioration des conditions de vie dans les environnements ségrégués et ont souligné la nécessité de compléter les politiques générales en matière de logement par des mesures ciblées en faveur des communautés roms marginalisées et par un suivi renforcé des résultats en matière de déségrégation.

Avancées principales

Environ la moitié des États membres ont fait état de mesures visant à améliorer l'accès des Roms à des logements décents et à des services essentiels, en combinant des interventions ciblées[55] et des systèmes généraux assortis de garanties pour les Roms[56]. Des progrès sont visibles dans les transitions en matière de logement. En Italie, le nombre de personnes vivant dans des campements ségrégués a considérablement diminué, tandis que la France utilise la plateforme numérique Résorption-Bidonvilles pour déplacer les familles des bidonvilles temporaires vers des logements permanents. En Slovénie, les autorités locales intègrent les campements ségrégués dans les plans urbains municipaux, tandis que la Roumanie a utilisé l'instrument d'appui technique pour renforcer les capacités nationales et locales en vue d'interventions intégrées dans les campements informels.

Les évolutions législatives ont davantage ancré ces efforts, notamment l'adoption de la loi sur le logement abordable au Luxembourg et de la loi sur l'aide au logement en Tchéquie. Le modèle tchèque combine une aide locale au logement, des mesures de lutte contre la discrimination et des programmes «Logement d'abord» pour aider les familles roms à s'installer dans des logements stables et intégrés, tout en interdisant les investissements dans des logements sociaux dans des zones ségréguées. Dans le même temps, certains pays se sont concentrés sur l'amélioration des infrastructures dans les campements existants. La Grèce et la Croatie ont investi dans des services publics tels que l'eau, l'électricité et les eaux usées, tandis qu'en Pologne, des projets de rénovation de logements et l'achat de biens immobiliers sur le marché secondaire ont aidé des familles roms à améliorer leur situation en matière de logement[57].

[54] Disponible à l'adresse suivante: Eurostat 2023, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tessi291/default/table?lang=fr.
[55] BE, BG, CZ, ES, IT, LT, RO, SK.
[56] DE, FI, FR, IE, SI.
[57] Disponible à l'adresse suivante: https://www.gov.pl/web/mniejszosci-narodowe-i-etniczne/programy-integracji-spolecznosci-romskiej.

Évaluation et défis restants

La ségrégation résidentielle reste le principal problème structurel dans plusieurs États membres, limitant l'accès des familles roms à un logement adéquat et aggravant l'exclusion dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des soins de santé. Les expulsions forcées restent très préoccupantes, en particulier lorsqu'elles se produisent sans garanties suffisantes ou sans accès à un hébergement adéquat.

Les pressions sur les marchés du logement continuent de freiner les progrès et mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures plus fortes pour élargir l'accès à des logements abordables et sans ségrégation. L'augmentation des coûts du logement, en particulier dans les zones urbaines, l'offre limitée de logements sociaux et les exigences administratives contraignantes, ainsi que l'absence de documents d'identité ou les obstacles bureaucratiques à l'enregistrement d'une adresse réduisent l'accès à des solutions de logement stables pour de nombreux ménages roms. La discrimination dans l'accès au logement, y compris sur le marché locatif privé, limite encore les possibilités pour les familles d'obtenir un logement adéquat et sans ségrégation.

Si plusieurs États membres ont fait état de mesures visant à améliorer les infrastructures dans les campements, à élargir l'accès au logement social et à soutenir la relocalisation vers des logements classiques, leur incidence reste inégale. De nombreuses initiatives restent d'ampleur limitée ou sont mises en œuvre sur la base de projets, et le suivi des résultats en matière de déségrégation reste faible. En particulier, le fait de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration des conditions dans les campements ségrégués ne conduit pas nécessairement à une déségrégation durable.

Recommandations en vue d'améliorations

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres à:

- conformément aux conclusions du Conseil sur des mesures visant à assurer l'égalité d'accès des Roms à des logements convenables et intégrés et à remédier aux campements isolés, **lutter contre la ségrégation territoriale et résidentielle** en promouvant des parcours intégrés, durables et à long terme afin de passer des campements ségrégués à des logements adéquats dans des communautés ordinaires, en garantissant l'accès aux services et infrastructures essentiels et en assurant un suivi systématique des résultats en matière de déségrégation, en particulier dans les États membres comptant une importante population rom;
- conformément aux conclusions du Conseil sur l'accès aux services par les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les Roms, **élargir l'accès à des logements abordables, adéquats et sans ségrégation grâce à une offre accrue de logements sociaux**, à un soutien ciblé aux personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, à des exigences administratives simplifiées et à une action renforcée contre la discrimination sur le marché locatif privé;
- recourir à la boîte à outils opérationnelle sur l'utilisation des fonds de l'Union pour les investissements dans le logement social et les services associés, publiée par la Commission, dans le but de promouvoir des quartiers déségrégués et inclusifs, en répondant aux besoins des communautés marginalisées;
- **prévenir les expulsions forcées et l'insécurité en matière de logement** en garantissant la sécurité de l'occupation, des mécanismes d'alerte précoce et de

protection, l'accès à d'autres logements adéquats et la continuité de l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé.

III. LES ROMS DANS LES PAYS CONCERNÉS PAR L'ÉLARGISSEMENT[58]

La situation des Roms dans les pays concernés par l'élargissement[59] a été évaluée au moyen d'enquêtes spécifiques sur les Roms réalisées par le Programme des Nations unies pour le développement et la Banque mondiale et financées par la Commission. L'enquête pour les pays du voisinage oriental (Ukraine, Moldavie et Géorgie) a été achevée au printemps 2026, tandis que la nouvelle enquête pour les Balkans occidentaux est en cours.

Dans la plupart des pays candidats et candidats potentiels, les Roms restent le groupe le plus défavorisé en raison des stéréotypes, des préjugés, de la discrimination et de l'antitsiganisme, ce qui entraîne l'exclusion sociale. La discrimination en matière d'emploi reste répandue et le chômage est élevé. Les femmes roms sont également confrontées à de multiples formes de discrimination et sont exposées à un risque accru de violence sexiste et domestique, tandis que les enfants roms pourraient être exposés à l'exploitation par le travail ou à des mariages précoces forcés. Bien que les inscriptions dans l'enseignement obligatoire s'améliorent, la participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance reste inférieure aux moyennes nationales, l'abandon scolaire reste élevé et la participation à l'enseignement secondaire de deuxième cycle et à l'enseignement supérieur reste limitée. L'accès aux soins de santé reste limité, en particulier pour les enfants en dehors de l'enseignement formel et les personnes âgées. En outre, les conditions de logement restent inadéquates dans de nombreux campements. Dans les pays du voisinage oriental, la situation des Roms est encore aggravée par les déplacements résultant de l'agression russe contre l'Ukraine.

Tous les partenaires des Balkans occidentaux, ainsi que l'Ukraine, la Moldavie et la Turquie, ont adopté ou sont en train de finaliser des stratégies actualisées en faveur des Roms conformément au cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms et aux engagements de Poznań[60] pour les Balkans occidentaux. Toutefois, plusieurs plans d'action nationaux mettant en œuvre ces stratégies ont pris fin en 2025, et certains partenaires élaborent encore de nouveaux plans pour les 3 à 5 prochaines années.

Bien que des efforts soient clairement déployés pour renforcer les mécanismes de suivi existants ou en mettre en place de nouveaux, les progrès restent difficiles à mesurer lorsque les objectifs sont trop généraux. Les PCNR sont reconnus comme des acteurs clés de l'intégration des Roms, mais leur position administrative, leurs capacités institutionnelles et leurs ressources financières nécessitent une plus grande attention. Le Conseil de l'Europe continue de soutenir la capacité administrative des PCNR cofinancés par l'UE.

---

[58]La «région concernée par l'élargissement» désigne les pays candidats et les candidats potentiels qui participent actuellement au processus d'adhésion à l'UE. La liste de ces pays est disponible sur le site de la Commission européenne: https://enlargement.ec.europa.eu/countries_en?prefLang=fr.

[59]Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo* (**désignation utilisée sans préjudice des positions sur le statut du Kosovo et conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo*), Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie et Ukraine.

[60] Déclaration des partenaires des Balkans occidentaux sur l'intégration des Roms dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE, Poznán, 5 juillet 2019.

L'antitsiganisme figure dans les cadres nationaux en faveur des Roms, mais les mesures visant à le combattre restent limitées. Si la plupart des organismes pour l'égalité de traitement traitent les cas de discrimination à l'égard des Roms dans les Balkans occidentaux, en Ukraine et en Moldavie, l'antitsiganisme n'est toujours pas traité comme une catégorie distincte dans les rapports et enquêtes sur la lutte contre la discrimination.

Les stratégies nationales tentent de résoudre le problème de la ségrégation dans l'éducation et le logement, mais les mesures de déségrégation restent insuffisantes, avec un financement spécifique limité ou inexistant. Le projet «Roma Action for Roma Integration» cofinancé par l'UE et mis en œuvre par le Fonds pour l'éducation des Roms soutient l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes roms, mais des mesures nationales supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les résultats scolaires et garantir l'égalité d'accès à un enseignement général de qualité à tous les niveaux. Une fois mises en œuvre, les réformes du marché du travail, des compétences et de l'éducation dans le cadre du plan de croissance pour les Balkans occidentaux devraient profiter aux Roms. L'enquête en cours sur les Roms dans les Balkans occidentaux contribuera également à recenser davantage les lacunes à combler dans le cadre des négociations d'adhésion et des réunions ministérielles annuelles consacrées à l'égalité et à l'inclusion des Roms.

Recommandations en vue d'améliorations
Afin d'accélérer les progrès en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms, la Commission invite les gouvernements de la région concernée par l'élargissement à:

- lorsqu'elles font défaut ou ont expiré, **adopter des stratégies nationales en faveur des Roms et des plans d'action nationaux pour l'après-2025** alignés sur le cadre stratégique de l'UE pour les Roms, **allouer des fonds** pour leur mise en œuvre durable et **renforcer le mandat institutionnel, les effectifs et les ressources financières des PCNR** et veiller à leur participation à la programmation, à la mise en œuvre et au suivi des programmes nationaux et financés par l'UE;
- **renforcer les mesures visant à accroître la participation des Roms au marché du travail**, y compris à l'emploi dans le secteur public; **lutter efficacement contre l'antitsiganisme et la discrimination**, notamment en appliquant la législation anti-discrimination, en garantissant l'accès à la justice et en luttant contre les discours de haine et les crimes de haine;
- **mettre en œuvre les recommandations** des enquêtes sur les Roms en Ukraine et en Moldavie et de l'enquête en cours sur les Roms dans les Balkans occidentaux.

IV. ACTION DE L'UNION

C'est aux États membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms et la recommandation du Conseil de 2021. Toutefois, le rôle de la Commission est de soutenir ces efforts en faisant appliquer la législation, en coordonnant les politiques, en mobilisant les instruments de financement et en facilitant la participation des parties prenantes.

Application effective de la législation de l'UE

La Commission a continué de surveiller la mise en œuvre et l'application: i) de la directive sur l'égalité raciale[61]; ii) de la version révisée de la directive sur les droits des victimes; et iii) de la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre le racisme et la xénophobie. Trois procédures d'infraction sont en cours contre la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie pour ségrégation des Roms dans l'éducation. Une lettre de mise en demeure complémentaire a été envoyée à la Tchéquie en octobre 2024. La Cour de justice de l'Union européenne a été saisie en ce qui concerne la situation en Slovaquie[62].

En outre, l'adoption des directives (UE) 2024/1499 et (UE) 2024/1500 renforce les normes minimales applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans tous les États membres afin qu'ils puissent lutter efficacement contre la discrimination et aider les victimes à accéder à la justice. La Commission continuera de soutenir les États membres au moyen de réunions de groupes d'experts spécifiques. Elle veillera à ce que les États membres transposent correctement et en temps utile[63] les directives dans leur législation nationale en utilisant tous les outils à sa disposition, notamment les dialogues informels et les procédures formelles d'infraction.

Intégrer l'égalité des Roms dans les initiatives de l'UE

La stratégie de l'UE de lutte contre le racisme reconnaît clairement l'antitsiganisme comme une forme de racisme spécifique, distincte et profondément enracinée. Conformément à la stratégie, la Commission continue également de promouvoir une plus grande diversité du personnel et l'accès aux possibilités de carrière pour les groupes sous-représentés, dont les Roms, au moyen d'actions de sensibilisation ciblées dans le cadre du recrutement et des stages, de formations contre les préjugés pour les professionnels des ressources humaines et de la collecte de données sur l'égalité. Parallèlement, la stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030 et la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ 2026-2030 mettent en évidence les désavantages combinés et intersectionnels auxquels sont confrontées les femmes roms et les personnes roms LGBTIQ+. La Commission a continué de promouvoir la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, y compris l'égalité et l'inclusion des Roms, par l'intermédiaire de la plateforme européenne des chartes de la diversité. La plateforme facilite le dialogue et fournit des orientations, par exemple sur les pratiques d'embauche inclusives.

Au cours de la période considérée, la Commission a continué d'intégrer l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms dans les politiques, la législation et les programmes de financement pertinents de l'UE, notamment par l'intermédiaire de sa task-force interne pour l'égalité.

Dans les domaines du logement et de la pauvreté, trois initiatives complémentaires adoptées en 2025 et 2026 ont renforcé l'action de l'UE pour faire progresser l'inclusion des Roms. Le plan européen pour des logements abordables comprend des actions visant à soutenir les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les Roms, et améliorera l'accès à un logement décent au moyen d'investissements et de mesures en faveur du logement social. Il est complété par la recommandation du Conseil relative à la lutte contre l'exclusion en matière de

[61] Voir également le rapport de 2026 de la Commission sur l'application de la directive sur l'égalité raciale et de la directive sur l'égalité en matière d'emploi, disponible à l'adresse suivante: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52026DC0364.
[62] Disponible à l'adresse suivante: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:62023CC0799.
[63] Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_26_1380.

logement, y compris le sans-abrisme, qui encourage des approches intégrées, personnalisées et axées sur le logement combinant logement, services sociaux et prévention pour lutter contre le sans-abrisme et l'exclusion. La recommandation reconnaît que l'exclusion en matière de logement et le sans-abrisme peuvent toucher de manière disproportionnée certains groupes, dont les Roms, et comprend des mesures visant à lutter contre la discrimination par des actions de sensibilisation, des critères transparents en matière de logement social, une formation contre les préjugés et un soutien aux locataires confrontés à la discrimination.

La stratégie européenne de lutte contre la pauvreté souligne que les préjugés et la stigmatisation peuvent accroître le risque de pauvreté pour des groupes spécifiques, dont les Roms, et rappelle l'objectif du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms consistant à réduire de moitié l'écart de pauvreté d'ici à 2030. Il souligne également la volonté de la Commission de continuer à travailler avec les États membres et les parties prenantes sur des mesures ciblées de lutte contre la pauvreté. La stratégie est accompagnée d'un document de travail intitulé «Principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté»[64]. S'appuyant sur la recommandation du Conseil de 2021, qui a défini les enfants roms comme un groupe prioritaire, la communication renforçant la garantie européenne pour l'enfance prévoit des orientations visant à relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les enfants roms au moyen de mesures intégrées, allant de la sensibilisation et la médiation à une éducation inclusive, en passant par un soutien familial et des interventions de proximité. Il s'agit d'une occasion stratégique de faire progresser des politiques plus ciblées et plus efficaces en faveur des enfants roms, qui restent touchés de manière disproportionnée par la pauvreté et la discrimination, et de briser le cycle intergénérationnel de l'exclusion. Elle annonce également un appel à propositions au titre du FSE+ doté d'un budget de 5 millions d'EUR pour soutenir des projets transnationaux visant à améliorer l'accès à l'emploi des jeunes Roms ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET)[65].

La recommandation du Conseil sur l'amélioration de l'enseignement des compétences et aptitudes numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation est également pertinente pour l'inclusion des Roms, car elle promeut un accès équitable pour les groupes défavorisés et marginalisés, dont les Roms, et invite les États membres à combler les lacunes en matière d'accessibilité ainsi que les lacunes territoriales et socio-économiques qui contribuent à l'exclusion numérique. La recommandation du Conseil sur le capital humain dans l'Union européenne reconnaît explicitement les Roms parmi les groupes confrontés à des obstacles à une éducation et à une formation de qualité, soulignant la nécessité de prendre des mesures ciblées pour combler leurs déficits en matière de compétences et d'emploi. Le plan d'action contre la cyberintimidation intitulé «Plus forts ensemble avec une sécurité en ligne accrue» reconnaît explicitement que les Roms et les autres minorités raciales et ethniques sont particulièrement exposés au harcèlement en ligne et aux discours haineux illégaux liés à l'exclusion systémique.

Utilisation optimale des fonds de l'UE

Au cours de la période de programmation actuelle (2021-2027), le FSE+ fournit environ 1,8 milliard d'EUR dans 15 États membres pour financer des interventions ciblées en faveur des Roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'inclusion sociale. Le FEDER complète cette démarche par des investissements ciblés et généraux dans le logement, les infrastructures sociales, l'éducation et les soins de santé, qui profitent directement ou

[64] Ces principes sont partiellement présentés à la section II.II. du présent rapport.
[65] Disponible à l'adresse suivante: https://socialinnovationplus.eu/call/strengthening-the-european-child-guarantee-national-governance-systems-and-supporting-access-to-the-labour-market-for-roma-neets-2/.

indirectement aux Roms. Une condition favorisante thématique spécifique relative à l'inclusion des Roms établit un lien entre les fonds et les politiques. Les plans pour la reprise et la résilience comprennent des actions dans plusieurs domaines de la politique sociale. Ils combinent les investissements et les réformes en tenant compte des groupes défavorisés, y compris les Roms, en soutenant le développement des compétences numériques et financières ou la déségrégation scolaire. L'instrument d'appui technique aide également les États membres à concevoir des stratégies et des politiques qui répondent mieux aux défis auxquels sont confrontées les communautés roms marginalisées. Par exemple, l'instrument soutient l'éducation inclusive, y compris les activités de déségrégation scolaire.

Le programme Erasmus+ a soutenu plus de 480 projets promouvant l'inclusion des communautés roms; ceux-ci s'élevaient à près de 29 millions d'EUR et concernaient environ 1500 organisations dans l'ensemble de l'UE. Les projets étaient principalement axés sur l'éducation des jeunes, l'enseignement scolaire et l'éducation des adultes, couvrant les médiateurs roms, l'amélioration de l'accès des organisations de terrain roms au programme Erasmus+, l'apprentissage de l'Holocauste des Roms et la préservation de la langue rom. Le corps européen de solidarité a soutenu plus de 100 projets visant à promouvoir l'inclusion des Roms, auxquels ont participé 104 organisations, avec un budget de plus de 1,4 million d'EUR, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, de la santé, de l'action pour l'environnement, de la participation communautaire et du volontariat des jeunes. Dans le cadre du programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) (2021-2027), plusieurs initiatives ciblent les inégalités en matière de santé qui touchent les communautés roms, en mettant l'accent sur la prévention et l'accès aux soins de santé. Par exemple, ShowUp4Health se concentre sur les maladies non transmissibles en s'attaquant aux déterminants sociaux et environnementaux et en renforçant les connaissances des Roms en matière de santé. Des initiatives européennes telles que SASTIPE, MENTBOX et JA MENTOR favorisent l'accès des Roms à des services de santé mentale de qualité. En outre, le projet SOLACE a mené des approches de dépistage du cancer du poumon associant les populations roms en Croatie, en Grèce et en Hongrie, en coopération avec des médiateurs communautaires. Interreg offre des possibilités de coopération, comme l'illustre le projet CHESS START, qui a concerné plus de 100 enfants roms de Roumanie et de Hongrie.

Dans le cadre du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV), la Commission a continué d'aider les PCNR à mettre en place ou à renforcer des plateformes nationales pour les Roms qui garantissent la participation de ceux-ci aux processus décisionnels. La Commission finance également un projet transnational, ROVA, qui renforce les capacités des ONG roms. Les appels à propositions EQUAL et REM au titre du programme CERV soutiennent des activités de lutte contre le racisme et la discrimination, dont l'antitsiganisme, ainsi que des activités commémoratives et éducatives sur l'Holocauste des Roms et l'esclavage des Roms. En outre, dans le cadre du programme, trois organisations dirigées par des Roms au niveau de l'UE actives dans les domaines du renforcement des capacités, de la culture, de la défense et des droits des Roms font office de partenaires institutionnels de la Commission et reçoivent des subventions de fonctionnement.

Orientations pour une utilisation efficace des fonds de l'UE en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms

Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE, conformément à l'«approche commune mais différenciée», la Commission invite les États membres, en particulier ceux qui comptent d'importantes populations roms, à:

- **renforcer le lien entre les structures de gouvernance et les fonds de l'UE**, en veillant à ce que les priorités en matière d'égalité et d'inclusion des Roms soient prises en compte tout au long de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes afin de soutenir la réalisation des objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms d'ici à 2030;
- **combiner des mesures ciblées répondant aux besoins spécifiques des communautés roms avec des politiques et des services généraux inclusifs**, en accordant une attention particulière à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement et à l'inclusion sociale afin de garantir une action coordonnée et intégrée dans tous les domaines d'action et des investissements à long terme pour traiter les dimensions multiples et interconnectées de l'exclusion;
- **veiller à ce que les investissements financés par l'UE dans l'éducation et le logement promeuvent les principes de déségrégation et de non-ségrégation**, en accordant la priorité à la déségrégation afin d'éliminer ou de réduire de manière significative la ségrégation existante par l'intégration des Roms dans les établissements scolaires ordinaires et dans les quartiers traditionnels tout en faisant en sorte que, lorsque la déségrégation immédiate n'est pas possible, les investissements ne créent pas de nouveaux environnements ségrégués ni ne renforcent ceux existants (non-ségrégation) et ouvrent la voie à une future déségrégation.

Renforcer la gouvernance et la coordination

Le Semestre européen a continué de suivre la situation des Roms et d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des réformes et des investissements pour relever les défis persistants. Dans le cadre du cycle 2026 du Semestre européen, les considérants de la recommandation du Conseil ont mis en évidence la nécessité de relever les défis auxquels sont confrontées les communautés roms en Bulgarie, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en Tchéquie. Les lignes directrices successives pour les politiques de l'emploi adoptées par le Conseil incluent systématiquement les communautés roms marginalisées parmi les groupes nécessitant une activation ciblée du marché du travail, en intégrant l'égalité des Roms dans le cadre de coordination des politiques de l'emploi de l'UE.

Pour l'avenir, les prochains plans de partenariat national et régional[66] au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 offrent aux États membres une occasion importante de relever ces défis de manière plus globale et ciblée. La Commission a intégré l'égalité et l'inclusion des Roms dans plusieurs propositions réglementaires du CFP 2028-2034, parmi lesquelles AgoraEU, le programme Justice et Erasmus+, étant donné que l'inclusion des Roms reste une priorité politique et sociale de l'UE.

[66] En vertu de la proposition de la Commission relative au CFP 2028-2034, les plans de partenariat national et régional réuniraient plusieurs sources de financement de l'UE, dont le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional.

Promouvoir la participation des Roms et la mobilisation des parties prenantes

La Commission a continué de soutenir la participation des Roms au moyen d'un dialogue structuré, d'un renforcement des capacités et d'une coopération institutionnelle. Chaque année, la plateforme européenne pour l'intégration des Roms réunit les autorités et la société civile afin de définir les priorités et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2030. La coopération avec les parties prenantes a également comporté des réunions régulières avec les PCNR et d'autres autorités nationales compétentes, la société civile et le réseau européen des organismes nationaux de promotion de l'égalité (Equinet)[67].

La Commission a poursuivi sa coopération avec les États membres exerçant la présidence tournante du Conseil de l'UE et avec le Parlement européen afin que l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms restent au premier rang des priorités politiques. Elle a également soutenu activement la Semaine des Roms, célébré la Journée internationale des Roms et la Journée de commémoration de l'holocauste des Roms en publiant des déclarations spécifiques, et a participé à la cérémonie de commémoration d'Auschwitz le 2 août.

Promouvoir l'égalité et lutter contre l'antitsiganisme

La lutte contre l'antitsiganisme nécessite une action soutenue dans tous les domaines d'action. La Commission a adopté une double approche: s'attaquer directement à ce phénomène au moyen d'actions ciblées et d'une communication publique, tout en intégrant la lutte contre l'antitsiganisme dans tous les domaines d'action sectoriels.

Au fil des ans, la Commission a poursuivi sa coopération structurée avec le Conseil de l'Europe, au moyen d'une série de programmes conjoints, à savoir: i) le programme mémoire des Roms lancé en juin 2024, qui a favorisé la sensibilisation et le souvenir de l'Holocauste des Roms; ii) ROMACT, qui a renforcé la capacité des collectivités locales et régionales à œuvrer à l'intégration des Roms; et iii) EQUIROM, qui a combattu l'antitsiganisme au moyen de discours positifs sur les Roms dans les médias. En outre, la campagne «Roma on par» sur les médias sociaux, lancée à l'occasion de la Journée internationale des Roms, vise à lutter contre l'antitsiganisme et remettre en question les stéréotypes négatifs à l'égard des Roms.

La Commission soutient également les travaux de l'Unesco sur l'éducation à la lutte contre le racisme dans l'UE, comme annoncé dans la stratégie de lutte contre le racisme. En mars 2026, l'Unesco a lancé un projet de deux ans, financé par la Commission, qui traite spécifiquement des formes de racisme telles que l'antitsiganisme. Le projet vise à doter les éducateurs de ressources pour enseigner aux élèves le racisme contemporain et ses héritages historiques, favorisant ainsi des environnements d'apprentissage plus inclusifs pour les élèves roms[68].

CONCLUSIONS

Depuis l'adoption du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms, les États membres ont renforcé les fondements institutionnels de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales en faveur des Roms. La période 2023-2025 été marquée par le développement continu des principales structures de gouvernance dans les États membres. Les PCNR ont renforcé leur rôle de coordination, le dialogue avec les Roms et la société civile pro-Roms est devenu plus structuré et, dans plusieurs pays, une certaine augmentation de la représentation des Roms dans

[67] Disponible à l'adresse suivante: https://equineteurope.org/.
[68] Disponible à l'adresse suivante: https://www.unesco.org/en/articles/unesco-launches-new-programme-address-racism-and-through-education-europe.

l'administration publique et les mandats électifs a également été signalée. En outre, des progrès visibles ont été accomplis dans plusieurs domaines d'action: la reconnaissance politique de l'antitsiganisme a augmenté; la participation des enfants roms à l'éducation de la petite enfance s'est améliorée; les taux d'emploi des Roms ont augmenté; et les États membres ont étendu les mesures en matière de logement, de santé et de protection sociale. Les fonds de l'UE ont soutenu des réformes et des initiatives nationales inclusives tout au long de la période.

L'enquête de 2024 sur les Roms montre des améliorations concernant 10 des 16 indicateurs utilisés pour suivre le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms. Par exemple, la plupart des objectifs du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms en matière d'emploi semblent être réalisables d'ici à 2030. Néanmoins, des efforts considérables sont encore nécessaires pour atteindre tous les objectifs, notamment par la fixation d'objectifs nationaux plus cohérents. Les financements à court terme, les cadres de suivi inégaux et la coordination limitée entre les niveaux de gouvernance continuent de compromettre l'efficacité et la viabilité des politiques d'égalité et d'inclusion des Roms.

Les années à venir seront déterminantes. La lutte contre l'antitsiganisme et la poursuite des progrès en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms nécessiteront un engagement politique soutenu, des réformes systémiques efficaces, un renforcement des capacités institutionnelles, des approches intégrées et intersectorielles des actions à mener et des investissements prévisibles à long terme. Une application effective de la législation et un leadership public fort seront également essentiels. Le prochain CFP offrira une occasion importante d'intensifier encore ces efforts.

L'égalité, l'inclusion et la participation des Roms sont non seulement ancrées dans les droits fondamentaux, mais sont aussi des priorités stratégiques pour l'Europe. Dans un contexte de déclin démographique, de pénuries de main-d'œuvre et de concurrence mondiale croissante, l'inclusion des Roms, l'un des groupes de population les plus jeunes d'Europe, peut également contribuer à la résilience économique. À l'approche de 2030, le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms doit continuer à promouvoir ces priorités, tout en contribuant à la cohésion et à la compétitivité à long terme de l'Europe, ce qui reflète la volonté de l'UE de ne laisser personne de côté.